

Référentiel de compétences Filière de Formation Bachelor of Sciences Sage-femme

Compétences génériques

a. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé

- Les professionnel-le-s de la santé HES connaissent les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de santé et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
- Elles/ils savent mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité, ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.

b. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques

- Les professionnel-le-s de la santé HES disposent des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Elles/ils sont initié-e-s aux méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et à la pratique orientée vers l'Evidence Based Practice.
- Elles/ils connaissent les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et elles/ils sont capables d'initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- Elles/ils maîtrisent le raisonnement clinique et elles/ils sont aptes à élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- Elles/ils sont capables d'être des acteur-trice-s du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.

c. Un comportement professionnel et responsable

- Les professionnel-le-s de la santé HES assument la responsabilité pour leurs actes et elles/ils reconnaissent et respectent leurs propres limites.
- Elles/ils démontrent un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et elles/ils respectent le droit à l'autodétermination des personnes.
- Elles/ils sont à même d'innover et de développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et elles/ils peuvent mener une réflexion permanente sur leur pratique qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie
- Elles/ils sont aptes à participer à des travaux de recherches et à intégrer les données probantes dans la pratique professionnelle.
- Elles/ils pratiquent de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.

d. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter

- Les professionnel-le-s de la santé HES cherchent activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteur-trice-s du système de soins.
- Elles/ils sont capables de conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
-
-

Compétences spécifiques

1. Rôle d'experte sage-femme.

En tant qu'expertes, les sages-femmes conduisent les activités spécifiques à leur profession et assument, au sein du système socio-sanitaire, le leadership dans leur domaine de compétences. Dans ce cadre, elles énoncent des jugements cliniques et prennent des décisions.

Compétence 1.1 :

Elles prennent des décisions de manière autonome et assument la responsabilité du soutien, du maintien et de la restauration des processus de santé physiologiques durant les périodes de la maternité, de la construction de la famille, ainsi que durant toutes les étapes de vie marquées par des changements de santé propres aux femmes.

Compétence 1.2 :

Elles détectent sous leur propre responsabilité les écarts de la norme durant la période de fertilité et assument la mise en place d'actions efficaces pour la promotion et le maintien de la santé.

Compétence 1.3 :

Elles détectent les processus pathologiques, argumentent leurs actions autonomes et spécifiques, et assument en collaboration interprofessionnelle les interventions de soins, thérapeutiques et palliatives.

Compétence 1.4 :

Elles promeuvent avec efficacité les composantes physiologiques des processus déviants de la norme.

2. Rôle de communicatrice.

En qualité de *communicatrices*, les sages-femmes favorisent une relation de confiance dans leur environnement et transmettent des informations de manière ciblée.

Compétence 2.1

Elles pratiquent une communication centrée sur la personne pendant la période de fertilité des adolescentes, des femmes et des familles, en renforçant leur autonomie et leur autodétermination par une relation de confiance et une transmission d'informations pertinentes, basées sur des données probantes.

Compétence 2.2

Elles accompagnent la femme, le partenaire, le fœtus, le nouveau-né, le couple et la famille dans la continuité, pendant les périodes de préconception, de grossesse, durant l'accouchement, les suites de couches, le post-partum et l'allaitement.

Compétence 2.3

Elles maintiennent la communication même dans des situations à évolution rapide qui nécessitent des décisions immédiates, en incluant toutes les personnes concernées et en garantissant la qualité du processus décisionnel.

Compétence 2.4

Elles utilisent les techniques et les technologies de communication adaptées à la situation, s'expriment dans un langage accessible et emploient de manière ciblée des outils méthodologiques et didactiques pour transmettre des informations.

3. . Rôle de collaboratrice

En tant que *collaboratrices*, les sages-femmes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

Compétence 3.1

Elles conduisent une collaboration professionnelle et interprofessionnelle efficace dans le champ socio-sanitaire en tenant compte des compétences de chacun pour une offre en soin optimale auprès des femmes, des enfants et de la famille, tout en affirmant leur rôle professionnel.

Compétence 3.2

Elles créent un réseau de soins autour de la femme, du couple et de la famille sur la base des vulnérabilités identifiées. Elles les coordonnent en collaboration avec d'autres experts, tout en veillant à une relation de symétrie.

4. Rôle de manager.

En tant que *managers*, les sages-femmes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur carrière professionnelle propre.

Compétence 4.1

Elles dirigent et organisent avec efficacité et efficience les ressources humaines, logistiques, financières et administratives à leur disposition afin d'offrir des prestations optimales à la femme, à l'enfant et à la famille, à l'équipe interdisciplinaire et à la société.

Compétence 4.2

Elles évaluent et documentent en permanence et de façon systématique leur activité professionnelle, en se référant à des recommandations basées sur les données probantes. Elles anticipent leurs actions en fonction de leurs connaissances, expériences et intuition.

5. Rôle de promotrice de la santé (Health Advocate).

En tant que *promotrices de la santé*, les sages-femmes s'appuient sur leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et la qualité de vie des femmes et des collectivités.

Compétence 5.1

Elles s'engagent pour la prévention et la promotion de la santé de la femme, de l'enfant et de la famille quelles que soient les composantes socio-culturelles.

Compétence 5.2

Elles encouragent la femme et la famille à être responsables de leur propre santé et de celle de leurs enfants et en renforcent leurs aptitudes propres.

Compétence 5.3

Elles participent à des programmes de promotion de la santé et de prévention.

6. Rôle d'apprenante et de formatrice.

En tant qu'*apprenantes et formatrices*, les sages-femmes démontrent, de manière continue, un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation, la création et la diffusion de données probantes.

Compétence 6.1

Elles analysent et conçoivent leurs propre processus de formation en argumentant, en questionnant, et en ancrant leurs décisions dans des données probantes pertinentes et spécifiques à la profession.

Compétence 6.2

Elles analysent les résultats scientifiques de manière systématique et critique, elles articulent expériences cliniques et données probantes et transfèrent efficacement ces acquis dans la pratique.

Compétence 6.3

Elles participent à des recherches appliquées dans leur domaine professionnel, en interdisciplinarité et en interprofessionnalité, et transmettent par des méthodes adéquates les savoirs et connaissances spécifiques sage-femme aux femmes, familles et équipes interprofessionnelles.

Compétence 6.4

Elles portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles en identifient les questionnements, en en détectent les lacunes et contribuent en permanence au développement de la profession.

7. Rôle de professionnelle.

En tant que *professionnelles*, les sages-femmes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la femme et de la société, se forgent une éthique personnelle et une éthique partagée, et prennent soin de leur propre santé.

Compétence 7.1

Elles assument une responsabilité éthique dans des contextes socio-économiques et politiques variés et sont garantes de la qualité de leurs prestations en faveur des femmes, des enfants et des familles.

Compétence 7.2

Elles déterminent leurs actions à l'intérieur d'un cadre légal, reconnaissent et énoncent les limites de leurs compétences propres. Elles détectent les situations qui nécessitent une collaboration professionnelle avec d'autres acteurs du système de santé.

Compétence 7.3

Elles acquièrent en permanence des connaissances professionnelles actualisées et adaptent leurs pratiques à ces dernières.

Compétences 7.4

Elles défendent, auprès d'un large public, l'importance de leur profession et de son évolution. Elles s'engagent pour une pratique compétente et de haute qualité, adaptée aux besoins des femmes et des familles